

## Second Degré-28

Le bulletin de la Section SNES-FSU d'Eure-&-Loir

# La stratégie de la tension

### Contacts

☎ 02 37 21 16 91 / 06 58 83 10

✉ snes28@orleans.snes.edu

@ www.orleans.snes.edu

### La section acad'

☎ 02 38 780 780

✉ s3orl@snes.edu

@ www.orleans.snes.edu/

Il est désormais acquis que, dans Éducation nationale, comme dans d'autres services publics comme l'hôpital, le fonctionnement « normal » doit se faire avec un minimum de moyens, et même pas assez. Cette stratégie de la tension est, dans l'esprit de nos dirigeants néo-libéraux, nécessaire pour nous obliger à nous rendre plus « productifs » et à réduire les coûts, jugés toujours excessifs, du service public d'éducation. Le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, sur l'utilité duquel était consacré le stage que nous avons organisé le 24 février dernier (voir article page 6 et 7) est un des instruments principaux de cette

stratégie. Celle-ci vise à doter les établissements de « patrons », pour en faire de véritables gestionnaires de carrière et non plus les simples organisateurs du temps et du travail dans l'établissement scolaire. Encore la stratégie de la tension.

Celle-ci est menée au nom de « l'autonomie des établissements » que le candidat-président souhaite renforcer, tout comme poursuivre la déréglementation déjà à l'œuvre dans nos métiers... Pourtant, comme vous pourrez le lire à partir de l'exemple des collèges de notre département (page 4), le bilan de cette autonomie est peu flatteur. L'appellation est trompeuse et, pire encore, elle atteint directement notre autonomie professionnelle et notre liberté pédagogique comme le montre l'article p. 5.

Les conséquences sur le bien-être des enseignants sont désastreuses : selon le baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation de novembre 2021 réalisé par la MGEN, 58% des enseignant-e-s français regrettent leur choix de métier (41% pour les jeunes collègues). 88% estiment que les avantages de la profession ne compensent pas les inconvénients, et 97% que leur profession est dévalorisée, un des plus mauvais résultats d'Europe !

Lors des réunions d'instances de préparation de la rentrée 2022, les militant-e-s du Snes-Fsu portent inlassablement la parole des personnels en dénonçant cette stratégie de la tension, le manque de moyens, la dégradation planifiée du service public d'Éducation. Là où d'autres organisations ne siègent pas, faute de poids ou par choix, nous pensons que ces instances sont un des lieux de la démocratie sociale et donc un point d'appui pour faire entendre ces difficultés et faire aboutir nos revendications. Nous sommes ainsi intervenus à de multiples reprises pour obtenir des évolutions sur les mesures de carte (création, suppression de poste, compléments de service) prévues pour la rentrée 2022. Tout ce travail a fini par permettre quelques évolutions non négligeables mais encore bien loin des besoins de nos élèves.

Quelle que soit l'issue des prochaines élections, nous savons que nous ne parviendrons à sortir de cette stratégie de la tension qu'en parvenant à mobiliser largement nos collègues autour de l'amélioration de nos conditions de travail et de l'accès pour tou-te-s au service public d'Éducation.

Franck Mousset

P.1 : Editorial

p.2 : Le SNES-FSU à l'écoute des AED

P.3 : Le collègue à l'os passe à l'as.

P.4 : Retour sur le CTSD

P.5 : Les collèges d'Eure-et-Loir mobilisés !

P.6 : Autour du stage « Le chef d'établissement est-il utile ? »

P. 7 : Réforme du lycée : zoom sur les mathématiques

P.8 : AESH, notre voix compte le 10 avril !

Sommaire

## Le SNES-FSU à l'écoute des AED

Depuis la rentrée de septembre 2021, la section départementale du SNES-FSU a organisé des tournées d'établissements afin d'aller à la rencontre des AED.

Malgré les différences entre les établissements et les aspirations propres à chaque vie scolaire, nous avons pu déterminer des revendications communes. De nombreux-ses collègues se sont en effet plaint-e-s de travailler en sous-effectif, problème récurrent ne pouvant s'expliquer uniquement par la Covid-19. Comme nous l'ont confié de nombreux CPE, cela s'explique surtout par une difficulté à recruter de nouvelles-aux AED, d'autant plus dans les établissements ruraux et en zone REP et REP+. Comment pourrait-il en être autrement ? Les emplois d'AED sont des postes ne bénéficiant d'aucune attractivité ! C'est pour cette raison que la section départementale s'est adressée à l'IA par un courrier daté du 11 janvier 2022 afin de demander notamment des moyens supplémentaires en personnels de vie scolaire et l'extension des durées de contrat de 1 à 3 ans et la hausse des salaires. Nous

avons par la même occasion fait une demande d'audience à laquelle nous souhaitons nous rendre accompagnés d'AED de divers établissements afin qu'ils et elles puissent rendre compte par eux et elles-mêmes de l'état de leur vie scolaire et de leurs revendications.

Cette dernière a eu lieu le jeudi 24 mars 2022, lors de laquelle nous avons été reçu par Mesdames l'inspectrice académique et la secrétaire générale, en visio, malgré notre demande que cette rencontre se fasse en présentiel. Après avoir rappelé les changements qu'a provoqué le passage entre le statut des M.I.-S.E. et celui des AED, nous avons longuement insisté sur la précarité inhérente à notre statut et des difficultés que cela engendre dans notre vie quotidienne. Il nous semblait en effet primordial, avant toute autre chose, de faire état de la modestie de nos conditions matérielles d'existences, trop souvent ignorées par nos supérieur-e-s.

Nous avons ensuite tenu à interroger l'IA et la SG sur la mise en place des CDI permis par la loi Balanant du 2 mars 2022, d'autant que, pour l'heure, le décret fixant les conditions de recrutement n'a toujours pas été publié. Il nous a été répondu que l'IA n'avait pour l'instant aucune information et qu'elle reviendra vers nous quand cela sera le cas. Dans ce contexte, nous avons réitéré notre demande que l'IA fasse pression auprès des chef-es d'établissement pour que ces dernier-es fassent signer non plus des contrats annuels, mais des contrats de trois ans. Cela permettrait en effet de préparer la cédésation et de garantir une certaine sécurité de l'emploi à des collègues, qui, dans tous les cas, pourront signer un CDI après cette période.

Nous avons profité de cette rencontre pour faire part d'un constat : les vies scolaires connaissent une véritable dégradation des conditions de travail et sont dans l'obligation de travailler dans un état d'urgence permanent. C'est pourquoi nous avons demandé...

- ... que soient revues les dotations en AED et qu'il y ait une certaine souplesse afin que soient prises en compte les spécificités locales,
- ... qu'un état des lieux soit fait sur le mode de calcul des dotations en AED
- ... et qu'une brigade de remplacement soit constituée afin que les établissements puissent facilement recevoir du renfort en cas d'absences.

De manière générale, si l'IA a reconnu une détérioration des conditions de travail dans les vies scolaires, elle l'a expliqué par la pandémie de la Covid-19 pendant laquelle nous avons été très mobilisé-e-s. Nous avons répondu que la Covid-19 ne pouvait pas tout expliquer et que ces problèmes étaient structurels. Nous avons pris comme exemple le travail effectué par les collègues vis-à-vis de la santé des élèves. S'il est vrai que pendant la pandémie les vies scolaires se sont transformées en véritable annexe de l'infirmerie, les collègues n'ont pas attendu une pandémie mondiale pour gérer, par exemple, les malaises dans les couloirs des établissements ou dans les internats.

C'est pourquoi nous avons demandé à ce que tous les AED puissent passer la formation PSC1, ainsi que le désirent les collègues que nous avons rencontré-e-s, et ce qui constituera un grand renfort pour les AED devant gérer ces situations, et aussi, naturellement, un gage de sécurité pour les élèves. Devant notre demande, l'IA s'est montrée floue, répondant simplement que de telles formations étaient difficiles à organiser d'ici la fin de l'année. Nous avons terminé l'audience en insistant sur toute l'importance que représentent les AED pour les établissements par la place centrale qu'ils et elles y occupent et qu'il était absolument primordial que les autorités compétentes fassent le nécessaire pour que tous les collègues puissent travailler dans de bonnes conditions.

Pour conclure, nos conversations avec les collègues dans les différentes vies scolaires ont révélé que bon nombre d'entre elles et eux considèrent le travail d'AED comme un « vrai métier » et aspirent à des changements statutaires allant dans ce sens. À noter par ailleurs qu'il n'y a dans notre département que très peu d'AED poursuivant des études en parallèle. À ce jour, les mandats défendus par le SNES-FSU ne coïncident pas avec cette aspiration. Le SNES-FSU défend un retour au statut de « surveillant-e-étudiant-e », c'est-à-dire à celui de MI-SE. Il semble indispensable que nous nous emparions de cette question lors des prochains congrès du SNES-FSU, que ce soit le congrès académique se tenant à Bourges du 6 au 8 avril, comme lors du congrès national se tenant à Montpellier à la fin de l'année scolaire.

Nous appelons ainsi tous-tes les camarades du département à se constituer force de proposition quant à la question de l'avenir du statut d'AED !

Alexandre de Carvalho, AED au lycée Silvia-Monfort



**snés**  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

#StopMépris

ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

# Bilan du quinquennat dans le second degré : Le collège à l'os passe à l'as.

Dans le second degré, le quinquennat qui s'achève aura été marqué par des réformes soit directement initiées par Blanquer (réformes de la voie pro, du lycée et du bac) soit par la mise en œuvre de la réforme du collège, portée par les ministres Peillon et Vallaud-Belkacem du quinquennat Hollande.

Dans les collèges d'Eure-et-Loir, la rentrée 2022 se fera :

- avec 492 élèves de moins qu'en 2017 soit environ 3 % d'élèves en moins,
- mais avec 40 postes\* de moins soit une baisse de 37 % !
- ce qui se traduit par 61 classes de moins (soit -8 % !).

Bien entendu, cette saignée s'est traduite par une augmentation des effectifs par classe et des heures supplémentaires\*\*.

Ici, l'apport majeur de Blanquer aura été de masquer ces coupes budgétaires par des artifices multiples, n'hésitant pas à mettre ses pas dans ceux de ses prédécesseurs aux convictions et objectifs pourtant radicalement opposés !

## Le collège autonome...

La réforme du collège, entrée en vigueur à la rentrée 2016, était porteuse d'objectifs ambitieux de réduction des inégalités sociales et de l'échec scolaire. Elle reposait sur le mythe de l'autonomie de l'établissement, chère à nos collègues du SGEN et de l'UNSA. Cette autonomie était censée permettre au collège de s'adapter aux besoins de chaque élève grâce à une marge d'autonomie allouée à chaque classe (3h par division en plus des 26 heures de cours) pour financer principalement de l'accompagnement personnalisé, c'est-à-dire des heures en demi-classe.

Blanquer a allégé cette réforme en supprimant les obligations donc en renforçant l'autonomie des établissements, désormais théoriquement libres d'utiliser leur marge comme bon leur semble. D'autre part, il a renforcé la logique individualiste de la lutte contre l'échec et les inégalités via un nouveau dispositif d'aide hors de la classe (*Devoirs Faits*), financé par des heures supplémentaires.

Cependant, à partir de la rentrée 2020, comme la hausse des heures supplémentaires ne suffisait plus pour « compenser » le nombre de suppressions de postes nécessaires pour satisfaire les orientations budgétaires gouvernementales, Blanquer a aussi demandé à ses recteurs de revoir les modalités de répartition des moyens entre les collèges.

## ... passe à l'as !

Cette révision s'est traduite par une uniformisation des dotations (en heures) des collèges. Jusque là, pour tenir compte (un peu) des différences de conditions d'enseignement et des inégalités sociales entre les élèves, cette dotation était calculée de façon à abaisser les effectifs par classe en éducation prioritaire et dans les collèges dits défavorisés. Le nombre de divisions d'un collège était calculé selon un seuil différent, qui s'élevait en fonction du niveau social moyen des élèves.

Depuis la rentrée 2020, le nombre de divisions est calculé dans tous les collèges à partir d'un seuil identique de 30 élèves par classe. Pour compenser l'uniformisation induite par cette décision, l'astuce a été de créer une dotation complémentaire, appelée « APM » pour allocation progressive des moyens. Mise

en place pour la rentrée 2020 avec un montant total de 1366h pour le département, cette APM ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 843,5h soit une baisse de près de 40 % en à peine deux ans... Ainsi, lentement mais sûrement, les collèges de la réforme de 2016, celle de « l'autonomie », se retrouvent tous avec la même dotation uniquement calculée sur une base de 30 élèves par classe et sans plus aucune marge d'autonomie !

Le SNES-FSU a combattu dès le début cette réforme du collège...

- ... par opposition au principe d'autonomie de l'établissement qui est en fait celle du chef d'établissement, pour lui préférer ceux d'autonomie professionnelle et de liberté pédagogique,
- ... car elle rend les disciplines du collège responsables de l'échec et des inégalités via l'injonction à l'interdisciplinarité,
- ... car elle repose sur une conception individualiste de l'échec et des inégalités, mettant totalement de côté le temps de la classe et le rôle du groupe dans la réussite scolaire,
- ... car elle n'est pas financée, l'État ne se donnant une nouvelle fois pas les moyens de ses ambitions, comme le prouve le bilan chiffré dressé dans cet article.

Une fois de plus, une réforme présentée comme pédagogique se révèle n'être qu'un outil de réduction de la dépense publique, au détriment de la lutte pour l'égalité et pour la réussite de tou-te-s. Il est urgent de remettre sur la table le chantier du collège !

\*718 Heures-Postes de moins très exactement

\*\* Par un décret de novembre 2021, Blanquer a rendu possible les heures supplémentaires à chaque enseignant-e, même aux collègues à temps partiel !

Pierre Licout

**Les primes,  
vecteurs d'inégalités !**

**Dans le 2nd degré public,  
les hommes perçoivent**

**+27%** de primes que  
les femmes,

**+40%** chez les  
agréés.

snés  
fsu

**la rémunération des  
enseignantes  
est inférieure de**

**16%**  
à celle des enseignants.

**Ca suffit !**

snés  
fsu

# Retour sur le Comité Technique Spécial Départemental du 14 mars 2022 : les représentants FSU à l'oeuvre

Sur les 16 postes que nous réclamions depuis le groupe de travail du 3 mars, 6 sont créés pour la rentrée 2022. En revanche, nous n'avons pas obtenu d'annulation des suppressions de postes proposées. Ainsi, le solde création/suppression de postes passe de -4 postes à -1 postes.

Si ces mesures sont des avancées par rapport au projet initial, cette carte demeure très en-dessous des besoins nécessaires pour améliorer les conditions d'études des élèves comme les conditions de travail des personnels. C'est pourquoi **vos représentant-es FSU ont, de nouveau, voté contre ces mesures de carte ainsi que l'ensemble des représentant-es des personnels (9 votes contre = 7 FSU, 1 FO, 1 UNSA )**.

**CSD sur 4 établissements** : Suite à nos nombreuses interventions pour limiter ou supprimer les Compléments de services abusifs, la DSDEN a indiqué qu'il ne devrait plus y avoir de collègues en CSD sur 4 établissements.

**Réserves** : A ce jour, la réserve départementale s'élève à environ 30 Heures Postes et environ 60 Heures Supplémentaires Années.

Plus d'infos sur le site académique du SNES-FSU dans les pages CTSD et Eure et Loir.

Créations de postes			Suppressions de Postes	
Collège	Discipline	Lieu du CSD	Collège	Discipline
Bu	Mathématiques	Anet	Auneau	EPS
Châteaudun – E Zola	Histoire-géo	Authon	Brezolles	SVT
Dreux -L. Armand	Arabe	Taugourdeau/ Rotrou	Dreux L. Armand	Mathématiques
Authon	ULIS		Gallardon	Lettres Modernes
Cloyes	ULIS		Luisant-J.Monnet	Technologie
Anet	ULIS		Maintenon	Lettres Classiques
Châteaudun – A France SEGPA	SEGPA		Maintenon	Mathématiques
NG le Rotrou – P Brossolette	Arts Plastiques	A.Meunier/Authon	Maintenon	Arts Plastiques
Châteauneuf – La Pajotterie		Brezolles/Nogent le roi	Mainvilliers	Histoire géo
Dreux – A. Camus	Histoire-géo	Anet	NG le rotrou	Histoire géo
Châteaudun – E.Zola	SVT	Cloyes/Bonneval	Toury	Mathématiques



## Les collèges d'Eure-et-Loir mobilisés !



Mercredi 09 mars 2022, les collèges de Mainvilliers, Les Petits Sentiers (Lucé), Auneau et Brezolles, soutenus par le SNES-FSU, se sont mobilisés pour dénoncer le manque de moyens alloués à leur établissement pour la rentrée 2022.

Si l'IA refuse toujours d'entendre que les moyens dans ces collèges nécessitent d'être revus à la hausse, une nouvelle manifestation regroupant « les établissements en colère » sera organisée.



Environ 80 professeurs, AESH, PsyEN et parents d'élèves se sont retrouvés place des Epars à 16 h 30 pour alerter publiquement sur la dégradation des conditions d'enseignement qui s'annoncent dans ces établissements. Casseroles et autres sifflets ont rythmé le cortège qui s'est dirigé ensuite devant la DSDEN. Ces établissements partagent malheureusement un même constat – les moyens sont insuffisants et en constante baisse – et entrevoient les mêmes conséquences : des classes surchargées, des conditions d'apprentissage et de travail dégradées pour les élèves et leurs enseignants.

**En juin on fait le point !**

Le mois de juin, période coïncidant avec les inscriptions réelles des élèves, sera probablement le moment d'un retour dans la rue des revendications des personnels, avec le SNES-FSU.

**Emilie Mechin et Julien Jaffré**

**Le chef d'établissement : un organisateur, pas un patron**

Le chef d'établissement (CE) est la pièce maîtresse du fonctionnement d'un établissement du 2d degré, et pourtant il ne devrait pas l'être. Il est un représentant de l'Etat : cette dimension d'autorité est martelée dès la formation des CE, qui s'organise sur une année à l'IH2EF (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) de Poitiers. Il devrait au contraire rester un organisateur, celui qui impulse, et non un patron.

Cette culture patronale ou managériale s'est diffusée depuis les années 1980 avec l'idée, portée par le new public management, que le secteur public doit prouver qu'il est efficace par ses résultats. La culture du chiffre s'impose progressivement y compris dans l'Éducation et donc aux CE. Le-la DASEN peut ainsi faire remarquer à un CE que ses chiffres d'orientation vers la 2de GT ou le nombre de redoublants ne cadrent pas avec ce qui est attendu par l'institution. Les CE sont mis sous pression notamment par ces objectifs chiffrés. L'Etat attend d'eux d'être des patrons, et donc qu'ils sachent utiliser leur autorité pour empêcher les perturbations du service : il faut des profs qui se tiennent à carreaux. Le chef garde-chiourme ? Que va-t-on penser de lui s'il ne « tient pas » son équipe ? Car le mouvement des chefs est à la main du DASEN et du rectorat, bien qu'il existe officiellement un mouvement, mais ce sont les chefs les mieux considéré-e-s par leur hiérarchie qui pourront prétendre à tel ou tel établissement coté (collèges H. Boucher, Saint-Prest) ou non (Brezolles, Curie, Authon...).

Le concours de chef est à recrutement national, mais celui-ci souffre d'un manque de transparence et reste fortement marqué par le respect de normes hiérarchiques fortes : l'institution attend des CE qu'ils cessent d'être des citoyens libres et responsables en leur imposant une pseudo « obligation de réserve » qui n'est pas légale et qui relève plutôt de la jurisprudence, et qui l'encourage par autocensure à ne pas prendre publiquement position sur les décisions éducatives nationales. Ils disposent parfaitement du droit de faire grève.

On relève ces dernières années de nombreux conflits entre enseignant-e-s et membres des équipes de direction, aboutissant à de la souffrance psychologique bien visible de cette tour de contrôle qu'est le CHS-CT, et qui révèlent l'affrontement entre plusieurs conceptions du métier : les enseignants tiennent à rester des concepteurs de leur métier, que leur procure leur statut et leur rémunération déconnectée de leur activité réelle, et qui, pour le moment, les met à l'abri des ordres et humeurs de leur CE. Ils restent maîtres de leur choix d'établissement, à travers des mutations nationales et académiques. Pourtant, les choix du ministère vont de plus en plus vers une autonomisation et une déréglementation du pouvoir des CE, qui dans la doxa néo-libérale, doivent pouvoir nommer et recruter les enseignants : voilà le rêve des gestionnaires du MEN. Il

s'agit tout simplement d'en finir avec le statut, fondé sur une réglementation, pour créer un lien de dépendance entre les personnels et le CE, qui deviendrait ainsi un gestionnaire ayant la main sur la carrière et la rémunération des enseignant-e-s. Il s'agit de passer du droit au contrat, dont la face émergée est la contractualisation, qui casse le lien entre pouvoir du CE et la réglementation à laquelle il est soumis. Les récentes annonces de Macron de ne plus recruter les enseignants sur concours vont tout à fait dans ce sens.

Les postes à profil dans l'éducation prioritaire sont une première entorse au principe du concours, comme l'appel massif aux contractuels : il s'agit de détruire, par petites touches, le principe du recrutement sur concours. Le CE serait celui qui s'en chargerait : en se substituant à l'Etat comme employeur, il deviendrait alors le véritable patron de son établissement.

**Combattre collectivement cette orientation**

Face aux abus d'autorité, les collègues doivent retrouver leur capacité à s'indigner, en ne se laissant pas impressionner par les attitudes autoritaires et culpabilisantes. Réagir collectivement, en quittant une réunion, y compris un conseil de classe, si un collègue est pris à partie, doit être une première action, préalable à toutes les autres. Réarmer les collègues, en les encourageant à faire appliquer les textes, est une autre action salutaire face à des CE qui profitent de l'ignorance largement partagée de la réglementation, ainsi que réintroduire le débat en salle des profs. L'action collective reste le dernier et le seul moyen de lutte contre les « chefs tyrans », en se fondant d'abord sur l'application stricte des textes, qui délimitent de manière parfois floue les fonctions du CE. Le rapport de force a donc une place importante car il pourra influencer sur la gestion de l'établissement. C'est la seule manière de faire prévaloir la volonté de l'équipe pédagogique sur celle du CE. Le terme de « chef » est déjà un indice de l'autorité que l'institution leur confie : celle consistant à commander. Contre cela, les collègues doivent opposer leur force collective pour casser l'individualisation croissante de nos métiers. L'outil syndical est ici précieux pour cela : en se syndiquant, en participant à des heures mensuelles d'information syndicale, en utilisant l'outil de la grève et en s'alliant avec les parents d'élèves, les collègues peuvent neutraliser l'influence nocive d'un personnel de direction. C'est ce qu'il s'est passé au collège de Bû au printemps 2021 où l'équipe enseignante, avec l'appui du Snes 28, a organisé plusieurs mouvements de grève qui ont abouti au déplacement des deux personnels de direction. Cet exemple montre bien que, en étant unies et organisées, les équipes enseignantes sont plus fortes collectivement que le chef d'établissement.

## Réforme du lycée : zoom sur les mathématiques

La réforme du lycée et les changements de programme qui l'ont accompagnée ont un peu changé l'approche des maths au lycée, en remettant en avant la nécessité de la démonstration. Ce changement d'approche est sans doute une bonne chose, mais crée un décalage un peu plus important entre les approches des maths au collège et au lycée, dès la seconde et de manière accentuée en 1ère.

En filière technologique, les maths sont présentes dans le tronc commun (3h) et dans certaines spécialités, par exemple maths-physique en STI2D, dans un découpage un peu artificiel. En fonction des situations locales, les parties troncs communs et spé peuvent être prises en charge par le même enseignant ou non.

Dans la filière générale, les maths sont présentes uniquement comme spécialité. L'enseignement scientifique (2h par semaine) ne contient que très peu de maths, quasiment pas en 1ère, un peu plus en terminale. Au niveau national, 6 % des heures d'enseignement scientifique sont assurées par des profs de maths. Au lycée Rémi Belleau, il n'y en a pas en 1ère, et 0,25 h par semaine en terminale. C'est du saupoudrage.

Le constat est donc que le nombre d'élèves qui font des maths en 1ère et en terminale a très nettement diminué. Le nombre d'heures assuré par les profs de maths a globalement baissé de 18 %, bien qu'une grande partie des heures de SNT (Sciences Numérique et Technologique, obligatoire en 2nde) et NSI (Numérique et Science Informatique, spécialité) sont assurées par des profs de maths. La réforme, en diminuant le besoin, a permis de "régler" le problème du recrutement des profs de maths.

La baisse du nombre d'élèves formés en maths pose problème face à la formation minimale nécessaire pour chaque citoyen et pose problème dans grand nombre de formations du supérieur. Pour de nombreuses formations scientifiques, le fait de n'avoir que deux spécialités en terminale pose problème. Comment gérer les différents profils et comment compenser le manque de celles et ceux qui n'ont pas choisi les « bonnes » spécialités ? Pour d'autres formations, économiques par exemple, la formation de maths n'est pas adaptée, on ne retrouve pas dans les propositions actuelles l'équivalent de la formation en math de l'ex-filière ES. L'option "maths complémentaire" en terminale s'en rapproche un peu, mais :

- elle n'existe pas en 1ère et nécessite donc d'avoir suivi la spé en 1ère (sauf rares exceptions), et parfois douloureusement.
- comme option, elle est financée sur la part d'autonomie des établissements en concurrence avec d'autres options ou dédoublement.

Le système est ainsi devenu très peu lisible, peu d'élèves de seconde étant capables de faire des choix éclairés avec

un vrai projet pour le post-bac, ce qui n'a rien de surprenant. Seul-e-s les élèves convaincu-e-s ou avec un fort soutien parental font le choix de spécialités résolument scientifique. Or ce choix de trois spés scientifiques sera le seul qui permettra d'entrer dans la majorité des études scientifiques dans le supérieur. Dans le système précédent, ce choix était imposé : si on prenait la filière S ou la filière ES, on faisait des maths. Pour beaucoup de filles attirées par les études médicales ou de biologie, les maths s'imposaient. Ce n'est plus le cas, la "liberté" de choix a accentué les effets des stéréotypes de genre. Évidemment ces stéréotypes n'ont pas été créés par la réforme, mais elle leur donne plus de poids. On ne peut que constater le déséquilibre filles/garçons, les filles étant sous représentées en maths et NSI par exemple, les garçons étant sous représentés en HLP.

Devant la médiatisation du problème, Blanquer a nommé une commission chargée de faire des propositions d'aménagement. La commission a fait le constat d'une baisse de l'enseignement de maths au lycée, et particulièrement pour les filles. Si l'objectif d'augmenter la proportion de filles en spé maths est affichée, aucune solution n'est avancée. La seule modification est en fait d'ajouter 1,5h au tronc commun en maths, dans un premier temps pour tous les élèves qui ne font pas la spé maths, à partir de 2023 pour tous les élèves de 1ère générale. La commission a refusé toute réforme de structure, en particulier la possibilité de garder 3 spés en terminale.

On est encore dans du rafistolage. Quel sera le contenu de cette formation, avec quel objectif ? On peut supposer, vu la modestie de l'horaire et le public visé, que pour tou-te-s les élèves qui ne font pas spé maths, les contenus seront plutôt dans une optique "formation du citoyen". Est-ce que cela sera suffisant pour celles et ceux qui se destinent à des études de médecine ou d'économie ? Sans doute pas, et ça ne réglera donc pas les difficultés des élèves qui veulent faire maths complémentaires en Terminale.

Plus généralement, l'articulation entre tronc commun et les spécialités pose problème mais n'est pas questionné. À quoi servent des maths dans le tronc commun pour les élèves qui font la spécialité ? À quoi sert l'enseignement scientifique pour celles et ceux qui font spé physique ou SVT ? À quoi sert l'anglais du tronc commun quand on a choisi la spé LLCE anglais ?...

Pour régler le problème c'est bien la structure du lycée imposée par la réforme qu'il faudrait discuter.

Ronan Douaud

## AESH, notre voix compte aussi le 10 avril !

Depuis un an, nos mobilisations ont été des succès incontestables, démontrant que la colère s'amplifie. La mobilisation ne faiblit pas. Nous aspirons à exercer notre métier dans des conditions dignes mais le ministre reste sourd à nos revendications. Nous contribuons pleinement par notre professionnalisme à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
AESH

L'intersyndicale FSU, CGT et SUD-Solidaires appelle les AESH à une nouvelle journée d'action le **mardi 5 avril** pour exiger du gouvernement :

- **l'augmentation des rémunérations** de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière ;
- **la garantie de travailler à temps complet**, si on le souhaite, pour vivre dignement de son travail ;
- **l'abandon des PIAL** et de la politique de mutualisation des moyens ;
- **la création d'un véritable statut de la Fonction publique**, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- **l'accès à des formations qualifiantes** à la hauteur des missions ;
- **le recrutement des AESH.**



En Eure-et-Loir nous avons l'idée d'une action... d'actualité ! L'envoi, de préférence le 5 avril, d'une **carte d'électeur précaire** à destination du président de la République (envoi gratuit). A nous de nous saisir de cette action à laquelle plusieurs académies se sont associées. Nous avons envoyé dans chaque établissement du second degré une version papier que tu n'auras plus qu'à découper, compléter et envoyer le 5 avril. **Si tu veux la version numérique pour l'imprimer, tu peux la demander à [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)**

Page facebook à partager sans modération: « AESH FSU28 »

Sandrine et Arnaud, Militants AESH pour la FSU28



L'extrême droite au pouvoir  
c'est **les menaces sur le  
droit syndical et la  
démocratie sociale, sur la  
liberté d'expression des  
personnels.**

[www.education-contre-extreme-droite.fr](http://www.education-contre-extreme-droite.fr)